



**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/OLUCOME/04/2019 PORTANT SUR LA
DEMANDE DE LA LEVEE DES MESURES SEVERES PRISES CONTRE LES RADIOS
BBC ET LA VOIX D'AMERIQUE.**

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) vient d'apprendre avec regret qu' en date du 29 mars 2019 le Conseil National de la Communication au Burundi (CNC) a décidé que la radio BBC n'émettra plus sur le territoire burundais et que la mesure de suspension de la radio Voix d'Amérique reste maintenue. De plus, les journalistes burundais ou étrangers qui se trouvent sur le territoire burundais ne sont plus autorisés à transmettre des informations pour le compte de ces radios. Toutes ces décisions interviennent au moment où depuis 2015 la radio Bonesha FM, la Radio Publique Africaine (RPA) et la radiotélévision Renaissance ne sont plus autorisées à travailler au Burundi.

2. Dans ce contexte général de restriction du droit à l'information crédible, l'OLUCOME trouve qu'il est presque impossible de lutter contre le fléau de corruption et les infractions connexes. Selon la convention de l'Union africaine en son article 12 stipule que les Etats parties doivent : « **1. S'impliquer totalement dans la lutte contre la Corruption et les infractions assimilées ainsi que dans la vulgarisation de cette Convention avec la pleine participation des médias et de la société civile en générale ; 2. Créer un environnement favorable qui permet à la société civile et aux médias d'amener les gouvernements à faire preuve du maximum de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques ; 3. Assurer la participation de la société civile au processus de suivi et consulter la société civile dans la mise en œuvre de la présente Convention.....** »

3. Bien plus, la Convention des Nations Unies contre la Corruption en son article 10 stipule que : « *Compte tenu de la nécessité de lutter contre la corruption, chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, les mesures nécessaires pour accroître la transparence de son administration publique, y compris en ce qui concerne son organisation, son fonctionnement et ses processus décisionnels s'il y a lieu. Ces mesures peuvent inclure notamment:*
 - a) *L'adoption de procédures ou de règlements permettant aux usagers d'obtenir, s'il y a lieu, des informations sur l'organisation, le fonctionnement et les processus décisionnels de l'administration publique, ainsi que, compte dûment tenu de la protection de la vie privée et des données personnelles, sur les décisions et actes juridiques qui les concernent;*
 - b) *La simplification, s'il y a lieu, des procédures administratives afin de faciliter l'accès des usagers aux autorités de décision compétentes; et*
 - c) *La publication d'informations, y compris éventuellement de rapports*

« périodiques sur les risques de corruption au sein de l'administration publique »
Notons que ces deux conventions ci-haut mentionnées ont été ratifiées par le Burundi en 2003.

4. L'Observatoire est tellement touché de constater que le Gouvernement burundais est le seul et premier pays dans toute la sous-région à prendre de telles mesures alors qu'il se vante d'être démocrate avec le mot d'ordre du président de la République de Tolérance zéro à la corruption.

De ce qui précède, l'OLUCOME demande :

Au Gouvernement en place :

- de négocier avec les représentants de toutes ces radios locales et étrangères afin de les permettre de rouvrir le plus rapidement possible dans la légalité sur le sol burundais ;

A l'Office des Nations Unies contre la drogue et les crimes, à la présidence de la conférence des Etats parties de la convention des Nations Unies contre la corruption ainsi qu'à l'Union africaine :

- de constater que le Gouvernement burundais est entré de violer les conventions qu'il a signées en matière d'accès à l'information et à la lutte contre la corruption et l'exiger d'ouvrir l'espace public en autorisant les médias récemment retirés leur autorisation d'émettre au Burundi ainsi qu'aux médias et organisations de la société civile radiés en 2015 et 2016 de travailler sur tout le territoire burundais ;
Cela prouvera dans la pratique que le Gouvernement burundais veut garantir la transparence et l'accès aux informations publiques dans tout ce qu'il entreprend pour une bonne gouvernance qu'il ne cesse d'annoncer dans leurs messages officiels.

Vive le Burundi sans les dirigeants corrompus.

Fait à Bujumbura, le 03.../04/2019

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

